

Annexe IV de l'arrêté du 26 décembre 2012 sur la formation des coordonnateurs SPS et des formateurs de coordonnateurs et aux garanties des organismes de formation (accréditation-certification)

Date de mise à jour : 30 Septembre 2022

Notre analyse

L'annexe IV définit le référentiel de la formation de formateur de coordonnateurs SPS. On y retrouve :

- les objectifs généraux de la formation ;
- les modalités du contrôle des connaissances et des savoir-faire professionnels ;
- les modalités de la reconnaissance des formations de formateurs SPS assurées dans un autre pays.

Annexe IV de l'arrêté du 26 décembre 2012 sur la formation des coordonnateurs SPS et des formateurs de coordonnateurs et aux garanties des organismes de formation (accréditation-certification)

LA FORMATION DE FORMATEUR DE COORDONNATEURS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Formateur de
coordonnateurs sécurité et
protection de la santé
(SPS), INRS

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Questions-Réponses -
coordination SPS,
compétences des
coordonnateurs, formation
et organismes de formation
(version 4 corrigée),
Direction Générale du
Travail

Cliquez ici pour accéder à cet outil